Étude de cas de récupération des **matières organiques dans une industrie, commerce ou institution**

IGA

1- Portrait de l'organisation	
Secteur d'activité	Épiceries et marchés de fruits et légumes
Lieu	· En juin 2014, une cinquantaine de magasins participent aux efforts concertés. · Certains magasins affiliés ont également mis en œuvre leurs propres initiatives. · À terme, l'ensemble des magasins IGA et IGA extra (environ 280) devrait se joindre au programme.

2- Historique du projet	
Projet pilote	2011
Projet définitif	2012
Grandes étapes	· 2011 (été) – Deux magasins d'entreprise implantent la collecte des matières organiques dans le cadre d'un projet pilote. · 2012 : – Intégration du concept de gestion des matières résiduelles (GMR) élargi à la conception et visant les magasins en travaux (nouveau magasin, déménagement, rénovation, etc.) – Déploiement de la collecte des matières organiques dans quelques magasins existants · 2012-2013 – Déploiement dans une vingtaine de magasins · 2013 (printemps) – Mise sur pied de l'équipe GMR du Jour de la Terre Québec et du programme d'optimisation de la GMR · 2013 (été-automne) – Étude de caractérisation des matières résiduelles en magasin · De 2012 à aujourd'hui : – Processus d'amélioration continue du programme – Déploiement continu de la collecte des matières organiques dans plusieurs magasins

3- Quantité et types de résidus	
Matières organiques générées	· La quantité de matières générée dépend de plusieurs facteurs, dont ceux-ci : - Les rayons qu'on trouve dans le magasin - Le volume de ventes - La gestion des inventaires · Selon les études de caractérisation effectuées, les matières organiques compostables représentent environ 30 % des matières générées par un magasin. · Le volume généré peut varier, selon les magasins, de 60 à 160 t par année.
Matières organiques récupérées	Quantités récupérées · Les caractérisations ont démontré qu'en moyenne, 55 % des matières générées étaient récupérées. Certains magasins présentent toutefois un taux de valorisation de plus de 75 %. Types de résidus récupérés Note : Les résidus récupérés varient selon le fournisseur de services choisi par le marchand. · Résidus de préparation d'aliments (cuisine) · Résidus alimentaires postconsommation (salle à manger, cafétéria) · Aliments périmés : - Résidus de fruits et légumes ou fruits et légumes entiers périmés (non emballés) - Produits emballés (ex. : fraises en casseau, yogourt en pot, poche de pommes de terre) : - La formation recommande le désemballage et le tri des différents produits lorsque cela nécessite peu d'étapes (deux ou trois au maximum). - Les marchands affiliés peuvent avoir leurs propres consignes de désemballage. - Produits laitiers (non liquides) : - Les fournisseurs reprennent généralement le lait périmé, mais ce dernier ne peut être récupéré dans le cadre de la collecte des matières organiques. - Les fournisseurs ne reprennent plus le yogourt périmé, qui peut être intégré à la collecte des matières organiques, selon le fournisseur de services de collecte. - Viandes : - Seules les viandes intégrées à des aliments sont récupérées, et généralement seules les viandes cuites (ex. : sandwiches, pâté chinois, pizza, sushis). - Les viandes crues sont généralement incluses dans la collecte des gras et des os, qui est séparée de celle des matières compostables. - Résidus de préparation de poisson ou autres résidus marins : - Dans la collecte des gras et des os · Papier essuie-main non blanchi · Cartons souillés ou cirés : - Varie selon le fournisseur de services. · Fleurs coupées ou en pot

Lieux de collecte	· Des équipements se trouvent dans chacun des rayons qui effectuent la collecte. · Très prochainement, des équipements seront également installés dans la salle des employés, de même qu'au bistro (le cas échéant).

4- Traitement	
Mode de traitement	· Traitement dans un lieu externe : - Compostage - Biométhanisation - Co-compostage à la ferme · Principalement des entrepreneurs privés, mais service municipal dans certaines régions · Lieu de traitement variable selon l'emplacement des magasins
Autres options non retenues	· D'autres options de recyclage ont été évaluées : le choix s'est porté sur une collecte par des fournisseurs de services avec traitement dans des lieux externes. Ce choix a été fait pour des raisons de salubrité, d'espace et de coût, et en raison de divers aspects logistiques pratiques. · Le prétraitement sur place pour réduire les frais de gestion n'est pas une option envisagée.

5- Fonctionnement de la collecte	
Étapes de collecte	· Récupération : - Utilisation de différents types de contenants selon le rayon et la quantité de matières générées - Capacité variable : - De 23 à 240 l - Utilisation d'une doublure (*liner*) compostable : - Variable selon le récupérateur avec qui le marchand fait affaire, selon que la doublure est acceptée ou non par le lieu de traitement · Transfert des matières organiques : - Plusieurs options s'appliquent, selon les installations et les équipements d'entreposage du magasin. - Si les bacs utilisés dans les rayons sont petits : - Leur contenu est transvidé dans un conteneur ou dans des bacs de 240 l. - Si les matières sont récupérées directement dans des bacs de 240 l dans les rayons : - Les bacs sont entreposés en attente de la collecte, ou leur contenu est transvidé dans un conteneur extérieur à l'aide d'un lève-bac. · Entreposage des matières en attente de transport : - Différents équipements peuvent être utilisés. Ils varient selon les exigences du récupérateur et les spécificités du magasin. - Équipements généralement utilisés : - Conteneur avec ou sans chute murale - Bacs sur roues (240 l)

Étapes de collecte (suite)	- L'emplacement des équipements peut varier d'un magasin à l'autre. On trouve essentiellement trois cas de figure :
	  - Entreposés dans une salle réfrigérée
	  - Entreposés dans l'arrière-magasin
	  - Entreposés à l'extérieur du magasin

Fréquence de collecte	· La fréquence de la collecte peut varier d'un magasin à l'autre, selon le service offert par le récupérateur, les équipements utilisés par le magasin et les quantités de matières générées. · La fréquence de collecte observée le plus souvent est de une à deux fois par semaine.
Type de collecteur	· Entrepreneur privé · Service public

Responsabilités du collecteur	· Le contrat peut être accordé par l'entreprise ou par la municipalité.
	· Mécanismes de rétroaction :
	- IGA collabore de près avec son plus important fournisseur, qui est considéré comme partenaire du programme.
	- Les fournisseurs peuvent donner de l'information pour améliorer le contenu des bacs qu'ils collectent (matières acceptées, refusées) et éviter autant que possible les risques de contamination.
	- Règle générale, ils sont très ouverts à assurer un suivi en donnant de l'information complémentaire sur les collectes.
	- Les fournisseurs travaillent également en collaboration avec les marchands afin de s'assurer que les services offerts correspondent aux besoins (ex. : fréquence de la collecte).
	- La transmission d'information sur les quantités récupérées est variable :
	  - Certains fournisseurs transmettent le poids (exact ou estimé).
	  - D'autres ne précisent pas les quantités collectées et réclament un montant forfaitaire.
	  - Enfin, le plus important fournisseur de services fait parvenir régulièrement des bilans détaillés des quantités de matières collectées.

Ressources humaines	· Le nombre d'employés ou d'heures de travail n'est pas disponible. · Généralement, tous les employés des rayons concernés participent au tri des matières. · Du temps doit également être alloué au nettoyage des bacs (selon les magasins, un ou plusieurs employés peuvent être chargés de cette tâche).

6- Communication	
Formation des employés	· Une formation en magasin sur la gestion des matières résiduelles a été spécialement conçue. · Cette formation est adaptée à chacun des magasins, selon ces paramètres, entre autres : -Les voies de collecte en place -Les fournisseurs de services avec qui il fait affaire -Les équipements et les installations en magasin. · Cette formation est donnée aux employés par un conseiller de l'équipe de gestion des matières résiduelles du Jour de la Terre Québec. · Des affiches signalétiques ont également été conçues afin d'identifier les équipements en magasin et ainsi faciliter le tri. · Un cartable de référence est remis lors de la formation : on y trouve notamment un rappel des sujets abordés pendant la formation, et des listes de matières acceptées ou refusées. · Des capsules de formation électroniques seront bientôt disponibles et intégrées à la formation des nouveaux employés. · Des présentations sont effectuées de façon régulière auprès de l'équipe des opérations de détail, afin de la tenir informée de l'évolution du projet et des étapes à venir. Une formation sur la gestion des matières résiduelles a également été donnée aux employés de cette équipe. · Un comité spécial a été mis sur pied pour assurer la bonne coordination du projet à l'interne et la diffusion de l'information au sein des équipes concernées. · La haute direction est régulièrement informée de la progression du projet. · De l'information est diffusée aux marchands lors d'assemblées ou d'activités annuelles, et par l'entremise d'un bulletin d'information et de l'intranet.
Communications externes	Une campagne de communication destinée au grand public a été menée en juin 2014.

7- Investissements	
Équipement de collecte	Très variable d'un magasin à l'autre
Collecte et traitement	· Variable · Influencé par les contrats et l'emplacement des magasins
Frais de gestion	· L'investissement est variable. · Trier les matières demande nécessairement plus de temps que de les jeter directement aux déchets.
Bilan financier	De façon générale, IGA a observé que la collecte des matières organiques ne permet pas, à ce jour, de réaliser des économies.

8- Résultats	
Contamination	· Qualité du tri : très bonne · Contaminants habituels : non caractérisés
Taux de récupération des matières organiques	· En moyenne, environ 55 % de la matière organique est récupérée dans chaque établissement participant à la collecte. · Le programme d'optimisation de la gestion des matières résiduelles mis en place en collaboration avec le Jour de la Terre Québec vise à augmenter ce taux, ainsi que le taux de récupération de l'ensemble des matières résiduelles. · IGA a mis en place un nouveau logiciel de collecte de données sur la gestion des matières résiduelles, qui permettra, dans un avenir rapproché, de diffuser publiquement de nombreux résultats. · Aucune donnée ne peut être diffusée avant qu'une masse critique de marchands n'utilise le logiciel et que la méthodologie ne soit harmonisée.
Produits dérivés du traitement des matières organiques	Dépend de la technologie de traitement utilisée : compost ou digestat.

Détail des activités de l'entreprise

IGA est le plus important regroupement d'épiciers indépendants au Canada, et ses origines au Québec remontent à 1953. La bannière IGA comprend les magasins IGA, IGA extra, IGA express et IGA mini et compte 280 marchands.

Motivation à mettre en place la collecte

Puisque la gestion des matières résiduelles est un enjeu de taille pour les commerces de détail et que les marchands IGA souhaitent réduire leur empreinte environnementale, ils se sont dotés d'un programme pour donner une deuxième vie à la plus grande partie possible des cartons, restes alimentaires et autres déchets générés dans leurs supermarchés. Par ce programme, ils souhaitent aussi atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Depuis six ans, les marchands ont choisi d'être partenaires du Jour de la Terre Québec par l'entremise du Fonds Éco IGA. Pour accompagner la démarche de Sobeys Québec (qui possède IGA), le Jour de la Terre Québec a conçu un programme d'optimisation de la GMR, comprenant une collecte d'information au moyen de caractérisations, des formations en magasin et des évaluations de supermarchés, le tout aboutissant à la proposition de pistes d'amélioration.

Facteurs de réussite et défis liés au projet

Facteurs de réussite

Réglementation :

- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2015-2020 : recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015 et en détourner 100 % de l'élimination en 2020, objectifs gouvernementaux qui facilitent la mobilisation des marchands
- Hausse des coûts de traitement des déchets et redevances supplémentaires pour l'élimination des matières résiduelles

Urbanisme :

- Autorisation municipale d'entreposer des bacs à l'extérieur
- Absence d'obligation de camoufler les bacs et les conteneurs quand ils sont à l'extérieur

Économie :

- Subvention de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme Performance des ICI en GMR

Logistique :

- Flexibilité dans la fréquence et les horaires de collecte
- Service de rinçage et d'assainissement des bacs par les fournisseurs de services

Sensibilisation :

- Conscience environnementale de la clientèle et des employés de plus en plus développée

Soutien :

- Équipe spécialisée dans l'implantation et le suivi en magasin (Jour de la Terre Québec et Sobeys Québec)
- Formation des employés en magasin
- Choix des équipements : expertise développée par les services de l'aménagement commercial et de l'environnement de Sobeys Québec
- Programme de certification Action réduction du Jour de la Terre Québec, qui permet aux marchands de se fixer des objectifs adaptés à leur contexte d'exploitation
- Grand investissement personnel des différentes équipes de Sobeys Québec (exploitation de détail, aménagement commercial, environnement, haute direction, etc.)

Défis

Temps requis :

- Il peut s'avérer difficile d'effectuer le tri des matières sans nuire à l'optimisation des opérations en magasin.

Contraintes d'espace :

- L'espace manque parfois pour les bacs de récupération (dans les rayons, à l'arrière du magasin et parfois aussi à l'extérieur du magasin).

Régions éloignées :

- Parfois, il n'existe aucun service.

Produits emballés :

- Le désemballage demande beaucoup de temps.

Frais de fonctionnement :

- À l'heure actuelle, souvent, les coûts de collecte et de traitement de la matière ne permettent pas aux marchands de réaliser des économies.

Coûts :

- Des investissements sont parfois nécessaires pour modifier les bâtiments (ex. : ouvrir le mur pour installer une chute à compost) et pour acheter des bacs et d'autres équipements.

Accès difficile :

- L'emplacement de certains magasins est difficile d'accès pour les camions des récupérateurs.

Salubrité :

- L'impossibilité de déposer les matières organiques dans des sacs exige de bien nettoyer les bacs après chaque collecte, ce qui demande du temps. En plus, les installations en magasin ne permettent pas toujours de faire cette opération facilement.

Proximité de résidences :

- Les nuisances olfactives et autres doivent être évitées.

Prochaines étapes ou autres projets

Le déploiement de la collecte des matières organiques au sein des magasins IGA et IGA extra se poursuit graduellement. Un processus d'amélioration continu est en place, afin d'optimiser le choix des équipements, des installations et des processus en magasin. De son côté, l'équipe GMR du Jour de la Terre Québec accompagne les marchands dans la mise en place de cette nouvelle voie de collecte et dans l'optimisation de leur propre GMR.

Références

SOBEYS. *Programme d'optimisation de la gestion des matières résiduelles*, [En ligne], 2012. [http://www.iga.net/fr/implication/environnement/programme_doptimisation_de_la_gestion_des_matieres_residuelles] (Consulté le 17 décembre 2014).

Répondant : Alain Dumas
Directeur principal, affaires publiques, Sobeys Québec
Téléphone : 514 324-1010, poste 2400
Courriel : alain.dumas@sobeys.com

Figure 1 : Salle de déchets avec un bac de collecte des matières organiques devant un lève-bac. (Photo : Sobeys Québec)

Figure 2 : Station de lavage. (Photo : Sobeys Québec)

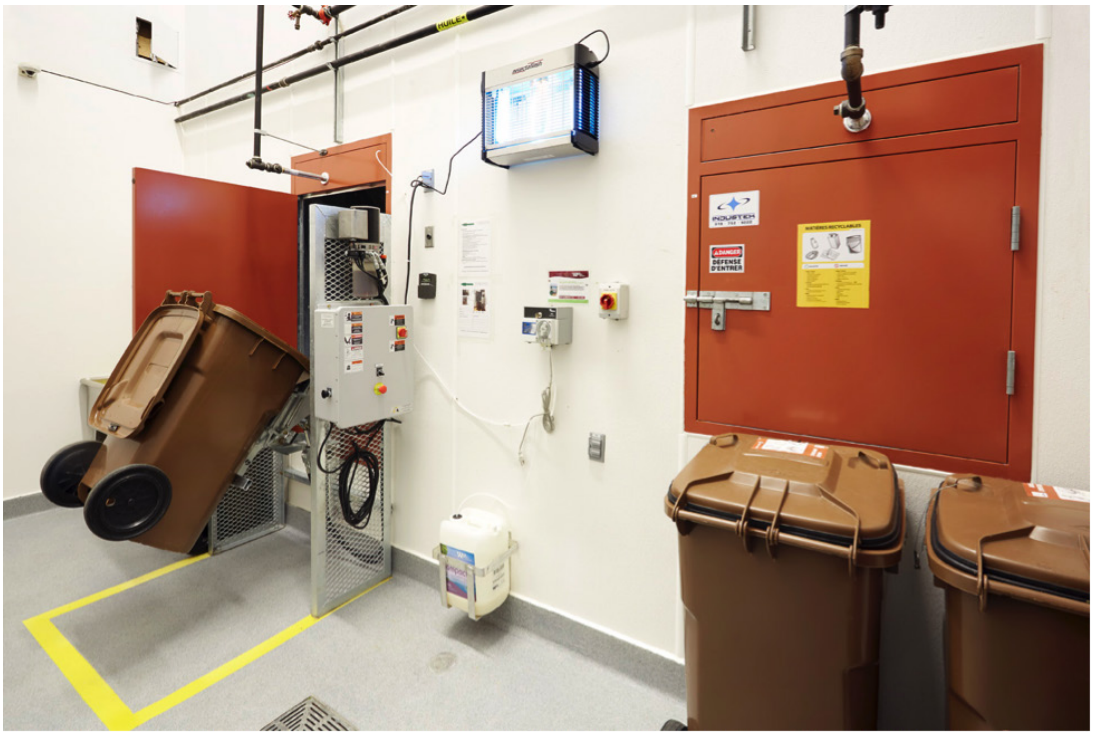

Figure 3 : Lève-bac en action, qui déverse les matières organiques dans le conteneur extérieur.
(Photo : Sobeys Québec)

RECHERCHE ET SYNTHÈSE PAR MADAME LOUISE HÉNAULT-ÉTHIER - 2014